

Projet de Travail Social : degré zéro du dialogue social

Nos organisations syndicales sont intervenues lors de la présentation du projet de travail social et de la modification du règlement intérieur des aides financières aussi bien en Comite d'Entreprise le 29 octobre qu'en Conseil d'Administration le 8 novembre.

Notre intervention concernait tout particulièrement le pilotage de ce dossier notamment dans la méthodologie utilisée. En effet, pour la première fois dans notre organisme, les équipes de terrain n'ont pas été associées à la construction des orientations définies dans le projet mais aussi sur le contenu du règlement intérieur.

Contrairement à ce qu'évoque la Direction quant à « la participation active » des personnels dans le cadre des groupes de travail - qui rappelons-le ne représentaient pas leurs pairs- aucune des conclusions inscrites désormais dans le projet n'a été restituée et a fortiori débattue préalablement dans ces groupes. D'ailleurs la très grande majorité des TS et SMS ne se retrouve pas dans les nouvelles orientations.

De plus, la Direction évoque qu'il ne s'agit « *que d'un prolongement de l'ancien projet dans une perspective de continuum de service* ». Or, nous avons précisé dans les deux instances (CE et CA) qu'il s'agissait d'une véritable rupture puisque désormais les interventions sociales ne s'effectueraient plus selon les publics mais en terme de missions. La référence par la Direction à la note d'orientation nationale sur le travail social privilégiant l'offre de service à tout autre mode d'intervention assujettit plus que jamais le service social au service administratif. De plus nous avons exprimé notre désaccord profond sur la logique de service qui succède à la logique des métiers.

Par ailleurs, la Direction précise que ce projet « *est lié aux projets de territoire et ne se vit pas indépendamment* » ! Sauf que à ce jour les projets de territoire n'ont fait l'objet d'aucun travail avec les équipes de terrain : la Direction s'est donc appuyée uniquement sur des bilans « escamotés » sans véritable participation active.

Ce dossier qui engage l'avenir du service social a fait l'objet d'une gestion bâclée dans une précipitation injustifiée. C'est pourquoi nous avons précisé que ces sujets étaient trop sérieux pour être traités de façon aussi lapidaire.

Lors de ces deux réunions nous avons relayé le profond mécontentement exprimé notamment au travers d'une pétition signée par plus de 72% du personnel du service social (SMS, AS, CESF) et remise au Directeur Général et au Président du CA afin de faire valoir légitimement notre proposition de demande de report du vote afin que ce dossier soit réexaminé dans sa globalité par les équipes (Cf contenu de la pétition).

Parallèlement nos organisations syndicales CGT et UGICT avaient déposé un préavis de grève pour le 8 novembre au matin (jour de réunion du CA) dans l'attente d'une réponse satisfaisante à nos interrogations.

Au cours du CE du 29 octobre, le Directeur Général s'est engagé à faire retravailler le projet repoussant même le terme de ce travail jusqu'en février 2011 en précisant que « *c'est l'équipe de direction avec l'appui du SIS* » qui irait à la rencontre des personnels dans chaque sous district. Compte tenu de ces nouveaux éléments la CGT et l'UGICT ont donc décidé de ne pas prendre part au vote, rejoints par l'ensemble des autres OS et de signifier à la Direction notre décision de suspendre l'appel à la grève lors de la rencontre prévue dans le cadre du préavis.

Le jeudi 4 novembre après midi, une note de la DSAP venait contredire les propos tenus par le DG lors du CE : en effet ce bulletin fait état que « *ce projet a été présenté dans sa version définitive et sera accompagné de nouveau auprès de l'ensemble des territoires avant la fin de l'année* » !!

Dès le vendredi 5 novembre après midi nous avons donc été reçus dans le cadre du préavis et avons interpellé le DG sur ces positionnements contradictoires : contre toute attente, le DG a alors précisé qu'il y avait eu certainement un malentendu car pour lui il s'agissait de « *retravailler uniquement sur les modalités du projet et non sur le fond* »

Il va sans dire que pour « retravailler sur des modalités » il faudrait au moins avoir pu déjà y travailler. Or cela n'a jamais été le cas ! Par ailleurs la Direction a précisé vouloir, « une fois l'installation du projet effective avoir des échanges verbalisés avec les équipes sur les projets de territoires » puis « débattre avec les OS du sujet ».

Nous avons dénoncé ce revirement révélateur d'une volonté de non prise en compte de l'expression légitime de plus de 72% du personnel du service social et de mépris pour l'instance qu'est le CE.

Pour rajouter au cynisme, en conclusion le DG a précisé en substance que finalement il serait opportun que le personnel concerné lise le projet puisque de toute façon il devra le mettre en œuvre !



Nous avons signifié au DG que même si le 8 novembre nous avons suspendu notre appel à la grève, nous allons rendre compte de la nouvelle situation au personnel qui reste particulièrement mobilisé.

Lors du CA nous avons tenu à faire une déclaration préalable au vote des administrateurs afin de rappeler la nécessité de procéder au report de l'examen du projet de travail social et du règlement intérieur.

Nous avons déclaré que pour la première fois dans notre organisme aucune concertation avec les personnels qui auront à mettre en œuvre ce projet n'a eu lieu. Nous avons rappelé aux administrateurs que lors de la construction de l'ancien projet de travail social, les équipes de terrain avaient été associées dès le départ à cette démarche par le biais des projets de territoires : même si des désaccords existaient, la méthodologie relevait davantage de la participation active.

Le pilotage du nouveau projet a délibérément abouti à une construction menée uniquement par l'encadrement supérieur (DSAP, SIS, chefs de districts, adjoints sociaux) : de ce fait, nous avons informé les administrateurs sur l'enjeu de leurs votes d'un projet où le personnel du service social (SMS, AS, CESF) est réduit à un rôle d'exécution qui exclut de fait toute éventuelle appropriation du projet.

Ainsi nous avons souligné l'entêtement de la Direction à vouloir dans la précipitation mettre en œuvre un projet non travaillé avec le risque de conséquences préjudiciables pour les familles allocataires. Au-delà de ce dossier, cette attitude est révélatrice de l'absence totale de dialogue social dans notre organisme !

En conclusion, après avoir remis au Président du CA l'ensemble des pétitions, nous avons demandé aux administrateurs de solliciter le report du vote sur ce dossier, rappelant la position unanime des élus du CE afin que le projet soit retravaillé avec les personnels concernés.

Les administrateurs n'ont pas donné suite à cette demande, le vote a donc eu lieu.

Résultat du vote :

CGT : 2 voix contre

CFDT : 2 prises d'acte

PQ : 2 abstentions

FO, CFTC, CGC, MEDEF, CGPME, UPA, UDAF, PQ : 17 voix pour

Nous ne sommes pas surpris du résultat de ce vote révélant bien le rôle de chambre d'enregistrement dévolu au CA qui met bien en exergue le positionnement d'adhésion à la politique institutionnelle. Le déni de toute expression différente semble être le dénominateur commun entre la majorité des administrateurs et la Direction.

Vouloir faire passer en force un projet de réforme sans aucune concertation sur le fond, ne pas répondre à la demande de plus de 72% du personnel social, constitue des actes de maltraitance institutionnelle inacceptables.

Plus que jamais, la mobilisation est nécessaire

pour la défense de nos métiers et d'un service social de qualité

